

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Objet :

Programme IDANH
« Maison de Vivios » et
Carrières de Lespignan

Plan de Financement

N° : D - 2022-12-05-02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

08 DEC. 2022

ID : 034-213401359-20221205-D2022_12_05_002-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le - 7 DEC. 2022

Et publication ou notification

Du 08 DEC. 2022

Le Maire :



Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Julien PUJOL, Julien RIBES, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Laure GIMENO à M. M. Julien PUJOL.

Absente : Mme Myriam AGUILA

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERRERE

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2022 approuvant la mise en œuvre du projet IDANH (Itinéraires de Découverte Archéologie Nature et Histoire) « Maison de Vivios » et Carrières de Lespignan qui participe à la promotion du territoire de la commune en développant le tourisme de pleine nature par la mise en valeur du patrimoine local.

Il informe que le dossier présenté par la commune a été retenu au niveau du plan d'action du GAL Est Audois dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2022.

Le Plan de financement TTC du projet est le suivant :

Dépenses TTC :

Dépenses immatérielles	15 856.00 € TTC
Dépenses matérielles	14 978.40 € TTC
Total Général du projet	30 834.40 € TTC

Recettes TTC :

- LEADER : 63.3% soit 19 528.45 €
- Conseil départemental : 16.7% soit 5 139.07 €
- Autofinancement Commune : 20% soit 6 166.88 €

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 3 procurations,

Approuve la mise en œuvre du projet IDANH « Maison de Vivios » et Carrières de Lespignan ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Dit que ce programme de travaux sera inscrit au BP 2023 de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toute modification nécessaire au plan de financement présenté pour le bon déroulement de l'instruction du dossier ainsi qu'à signer toute pièce administrative, technique ou financière concernant ce programme de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Bernard GUERRERE



Jean-François GUIBBERT